

Journal de l'Agriculteur.

MONTREAL, JUILLET 1858.

Nos Expositions Provinciales Agricoles.

CE QU'ELLES SONT ET QU'ELLES POURRAIENT ÊTRE.

C'est sans doute, avoir beaucoup fait pour le progrès de notre agriculture que d'avoir institué nos expositions provinciales. Mais de l'existence de ces expositions doit-on conclure au progrès de notre agriculture en général? Voilà la question que nous croyons utile de discuter au moment où un projet de loi doit être placé devant notre parlement provincial dans le but d'amender la loi déjà existante relativement aux expositions provinciales agricoles.

Somma toute, nous croyons qu'il y a un progrès dans notre agriculture depuis l'institution des concours provinciaux agricoles, mais nous ne croyons pas que l'organisation actuelle se prête à tous les avantages que l'on est en droit d'attendre d'une exposition bien conduite, en rapport avec les besoins du pays. En un mot nos expositions sont bien plus tôt de grandes fêtes agricoles, qu'une institution utile, guidant le cultivateur dans l'amélioration de son bétail, le perfectionnement de son matériel et le choix de ses produits.

Il nous serait infiniment plus agréable de dire le contraire, mais c'est ici croyons nous, une question vitale pour notre agriculture, qu'il est de notre devoir d'exposer nettement devant le public agricole, telle que nous la voyons. Nous l'avons déjà dit dans une autre occasion, nous ne sommes point de ces optimistes qui se font un devoir de tout admirer; nous croyons plus utile de donner notre opinion, sans vou-

loir l'imposer toutefois.

D'abord les expositions provinciales agricoles peuvent elles aider au progrès de notre agriculture en général? Nous n'hésitons pas à répondre, oui, et l'expérience de tous les pays, où ces expositions existent nous donne raison de cette réponse.

En effet, si l'on étudie l'agriculture de l'Angleterre ou de la France, il est impossible de ne pas voir dans les concours agricoles un grand moyen qui a parfaitement réussi et qui réussira encore dans l'un et l'autre pays. Ces concours sont pour les populations, non seulement un rendez-vous de famille où les cultivateurs distants les uns des autres, sont heureux de se rencontrer, mais encore un vaste champ ouvert à la compétition des producteurs de toutes les classes, animaux, instruments et produits. Ici tous sont égaux aux yeux de la grande association agricole et l'éleveur, qu'il soit prince, duc, comte, propriétaire ou fermier, trouve dans les décisions des jurys, la juste récompense de ses succès. Voilà déjà des avantages qui, fussent-ils les seuls, feraient des concours agricoles une institution utile. Mais il en est d'autres qui, pour nous, sont d'une importance bien autrement grande.

Dans ces concours ce n'est qu'après avoir bien étudié les besoins du pays, en animaux, instruments et produits, (étude facilitée du reste par les expériences déjà faites sur le mérite respectif de chacun,) que l'on a voulu accorder à chaque race, à chaque instrument, à chaque produit, des primes d'encouragement proportionnelles en quelque sorte à l'importance que pourrait avoir cette race, cet instrument, ce produit pour l'agriculture en général. Dès lors l'importance de la prime d'encouragement était non seulement un stimulant énergique pour le producteur mais encore elle devait pour l'acheteur une indication certaine de la haute valeur